

## CONSEIL 19 SEPTEMBRE 2018

**Monsieur le Maire fait le point sur les différents dossiers :**

**Voirie forestière 2019 –**

**Après consultation de plusieurs entreprises pour intervenir sur trois voies forestières à Leignec, l'entreprise PORTAL est retenue pour un montant de 43220.00 euros HT.**

**Monsieur le maire rappelle que ce dossier commencé en 2017 doit être réalisé avant fin 2019 pour bénéficier de la subvention allouée de 48000 euros.**

**Les devis concernant la reprise des murs de Leignec sous mairie sont étudiés, les élus souhaitent reprendre contact avec les entreprises pour des précisions notamment quant à la reprise du mur vers l'entrée, les travaux devront être faits avant fin 2019.**

**Présentation du rapport de visite du SIEL par rapport aux consommations électriques de 2017.**

**Suite à cette rencontre le changement des portes et fenêtres dans la salle Jean Marey pourra bénéficier d'une aide, le conseil municipal décide l'inscription de cette opération au budget 2019 et valide la demande de subvention.**

**Suite à la programmation de reprise de cinq voiries en 2019 estimée à 51543 euros, Loire Forez demandent une priorisation des chantiers. Les élus demandent que les trois chemins de La Plagne, La Côte et Tardivier soient inscrits en 2019 et Grivoux et Essertoux en tranche conditionnelle.**

**Essais de l'extinction : éclairage public en octobre 2018 si les conclusions sont satisfaisantes, l'extinction de l'éclairage public la nuit sera mise en place. Les heures d'extinctions seront choisies en fonction des résultats des essais.**

**La commune renonce à son droit de préférence sur vente de parcelles boisées B357.**

**L'installation des panneaux de rues pour l'adressage va débuter le lundi 24 septembre, les numéros à apposer sur les maisons seront distribués en mairie avec un explicatif sur les démarches obligatoires à entreprendre suite à l'affectation du numéro et la nouvelle appellation de la voie.**

**Amortissement de l'attribution de compensation en investissement ACI, durée d'amortissement fixée à un an et mise en œuvre à compter du budget 2019 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée**